

EDF Entreprises s'adapte à vos consommations estivales

© 27/04/2018 | EDF Entreprises • Terre-net Média

Pour permettre aux entreprises, dont l'activité est saisonnière, de bénéficier de prix adaptés aux consommations estivales, EDF Entreprises leur propose un contrat spécialement conçu pour elles : le contrat Estivia.



Un contrat simple...

Adapté aux consommations estivales, le contrat Estivia* propose aux agriculteurs et aux hôteliers de plein air des prix plus attractifs en demi-saison (avril, septembre et octobre) et en saison estivale (de mai à août). EDF Entreprises prend ainsi en compte les besoins spécifiques de ses clients afin de leur permettre une meilleure maîtrise de leur facture énergétique. Établi sur une période initiale de 3 ans, avec des prix garantis** et une reconduction tacite à échéance tous les ans, le contrat Estivia assure aux professionnels qui le souscrivent une tranquillité d'esprit, essentielle pour se consacrer pleinement à leur activité.

... une gestion souple

Avec le contrat Estivia, les professionnels bénéficient également du service optionnel. SuiviConso qui leur assure une meilleure gestion de leur contrat d'électricité. Ainsi, l'espace Client EDF Entreprises leur permet, à tout moment, de gérer leur compte en ligne de manière rapide et sécurisée et de consulter leurs factures. De plus, ils bénéficient d'alertes automatisées par e-mail en cas de dérive de consommation par rapport à l'année précédente ou en cas de dépassement de la puissance souscrite : une aide précieuse pour un suivi optimal de leur consommation.

Mieux maîtriser ses consommations

SuiviConso d'EDF Entreprises permet de gérer efficacement ses consommations énergétiques grâce au suivi des courbes de charges hebdomadaires, avec un historique des trois dernières années. Ce suivi aide à optimiser ses usages et à mesurer les effets en termes d'économies d'énergie. Conçu comme un outil collaboratif, SuiviConso est partageable avec les collaborateurs de l'entreprise, sur un périmètre défini. Avec le pack « Estivia & SuiviConso », EDF Entreprises vous offre trois mois de service SuiviConso.

Avec **ESTIVIA** profitez de **prix plus attractifs** en demi-saison et en saison estivale.

Hiver

Demi-saison

Saison estivale

Prix plus attractifs

● De novembre à mars ● Avril, septembre et octobre ● De mai à août

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*Offre Estivia destinée aux entreprises et professionnels pour leur site d'une puissance supérieure à 36 kVA et disposant d'un compteur Saphir ou PME-PMI. Voir caractéristiques sur le site edf.fr/entreprises.

**L'abonnement et le prix du kWh sont fixes pendant la période initiale du contrat hors évolution des coûts induits par la réglementation applicable aux garanties de capacité. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, charges ou contribution de toute nature supportés par EDF au titre du contrat ainsi que du Tarif d'Utilisation des Réseaux de Distribution.